



SMV

Formation Audit Conseil

PREVENTION - SECURITE

INITIATION AU SECOURISME

Module 1

DUREE :

1 jour

PREREQUIS :

Aucun

PUBLIC :

Les usagers

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Intervenir face à une situation d'accident du travail.

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Exposés s'appuyant sur des moyens audio-visuels et des supports physiques, simulations et mises en situation pratique actives, évaluations formatives
Moyens humains :
Formateur certifié par l'INRS

NOTRE PLUS : SMV ACADEMY

Accompagnement avant, pendant et après la formation par nos formateurs

LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL

- ▶ Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- ▶ Intérêt de la prévention des risques professionnels
- ▶ Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- ▶ Le cadre juridique de l'intervention du SST

RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER

- ▶ Formation générale à la prévention
- ▶ Connaitre l'alerte aux populations
- ▶ Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- ▶ Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident
- ▶ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- ▶ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même
- ▶ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du ou des dangers
- ▶ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- ▶ Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol

DE PROTEGER A PREVENIR

- ▶ Repérer des dangers dans une situation de travail
- ▶ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- ▶ Définir les actions de prévention à réaliser permettant la suppression éventuelle du ou des dangers identifiés
- ▶ Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment
- ▶ Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

DE FAIRE ALERTER A INFORMER

- ▶ Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre, à son responsable hiérarchique et ou le personnel chargés de prévention dans l'entreprise

SECOURIR

- ▶ Effectuer l'action appropriée à l'état de la victime
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et ou présente des signes anormaux
 - La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire

• **Evaluation de fin de formation**

V1.04/03/2021